

# Épargne salariale : Comment lire votre relevé annuel ?

**Votre relevé annuel** vous donne une vision à la fois **globale et détaillée** de votre épargne. Disponibilité de votre épargne, opérations réalisées sur l'année, performances de vos placements, frais à votre charge... **Ce document est un récapitulatif d'informations essentielles à la bonne gestion de votre épargne.**

On le décrypte pour vous !

Attention ! Les données suivantes sont communiquées à titre d'exemple et peuvent différer selon votre dispositif et votre entreprise.

**Pour nous contacter**

Internet      www.epsens.com  
 Téléphone    09 69 39 08 32 (Appel non surtaxé)  
 Courrier      EPESENS  
                   46 rue Jules Meline  
                   53098 Laval Cedex 9

Votre code entreprise : XXXXX

**Internet - Smartphone - Serveur vocal**

Votre identifiant : XXXXXXXXXXXXX

Nom + prénom  
Adresse  
CP + Ville

C'est le code d'accès pour vous connecter à votre espace client sécurisé.

Il s'agit du montant brut global de votre épargne. Il inclut l'ensemble de vos plans.

**RELEVÉ ANNUEL AU 31/12/2021**

**Votre épargne salariale brute 7.065,19 €**

**SITUATION PAR ÉCHÉANCE**

Disponibilité	Evaluation en €
01/06/2026	3.463,98
À votre retraite	3.601,21
Prélèvements sociaux et fiscaux estimés (à déduire) *	124,02
<b>TOTAL NET</b>	<b>6.941,17</b>

\* Le montant des prélèvements estimés tient compte exclusivement des supports en plus-value.

C'est le total net de votre épargne après les prélèvements sociaux. Ces derniers seront déduits au moment du retrait de vos avoirs.

Ce sont les dates auxquelles vous pouvez retirer librement tout ou partie de votre épargne (hors cas de déblocage anticipé).

Votre code entreprise. Il vous est demandé en cas de réinitialisation du mot de passe.

Pourcentage de variation incluant les versements ou retraits éventuels ainsi que les plus ou moins-values.

Sommes versées sur vos plans d'épargne salariale.

### ÉVOLUTION DE VOTRE ÉPARGNE GLOBALE

Montant investi sur votre compte *	6.343,60 €
Valorisation au 31/12/2021	7.065,19 €
<b>Évolution depuis le 31/12/2020</b>	<b>493,07 %</b>
<b>Performance depuis l'ouverture *</b>	<b>11,38 %</b>

\* retraits traités déduits  
Retrouvez plus d'informations concernant l'évolution de votre épargne dans votre espace sur notre site Internet.

Montant intégrant les plus ou moins-values issues des placements de votre épargne.

Pourcentage de performance correspondant au plus ou moins values.

### SITUATION PAR PLAN ET PAR FONDS

#### ÉPARGNE CLASSIQUE

Sans choix de placement de votre part, vos versements sont investis dans le support prévu par défaut dans le règlement du plan d'épargne, à savoir : le fonds 4004 EPSSENS MONETAIRE ISR - PART A.

Date de disponibilité	Nombre de parts					Evaluation en €
	Versement	Abondement	Intéressement	Participation	TOTAL	
<b>FCPE 100184 /E EMPL SANT SOL A</b> géré par Malakoff Humanis Gestion Actifs						
						Valeur de part au 31/12/21 : 13,073
01/06/2026				59,540	59,540	778,37
<b>TOTAL</b>				<b>59,540</b>	<b>59,540</b>	<b>778,37</b>
<b>FCPE 4003 /E OFFENSIF ISR A</b> géré par Malakoff Humanis Gestion Actifs						
						Valeur de part au 31/12/21 : 9,003
01/06/2026				84,963	84,963	764,92
<b>TOTAL</b>				<b>84,963</b>	<b>84,963</b>	<b>764,92</b>
<b>FCPE 6014 /E ACTIONS MONDE A</b> géré par Malakoff Humanis Gestion Actifs						
						Valeur de part au 31/12/21 : 52,266
01/06/2026				15,731	15,731	822,20
<b>TOTAL</b>				<b>15,731</b>	<b>15,731</b>	<b>822,20</b>
<b>FCPE 61399 /E EQUIL ISR SOL A</b> géré par Malakoff Humanis Gestion Actifs						
						Valeur de part au 31/12/21 : 64,854
01/06/2026				11,6297	11,6297	754,23
<b>TOTAL</b>				<b>11,6297</b>	<b>11,6297</b>	<b>754,23</b>
<b>TOTAL Plan Épargne Entreprise (PEE)</b>						<b>3.119,72</b>
Prélèvements sociaux et fiscaux estimés						<b>30,54</b>

Valeur de la part = montant d'une part de FCPE à la date indiquée. Elle fluctue en fonction des marchés financiers.

Nombre de parts que vous détenez dans le FCPE.

C'est le montant en euros résultant du nombre de parts multiplié par la valeur de la part.  
Exemple : 59,540 x 13,07 = 778,37

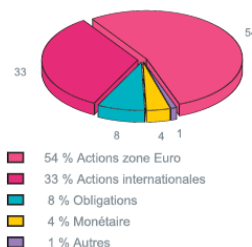
Épargne classique = Plan d'Épargne Entreprise (PEE)

FCPE : Les Fonds Communs de Placement Entreprise sont les supports de placement des plans d'épargne salariale d'une entreprise (PEE / PERCO-PER Collectif). Les parts du FCPE sont détenues par les salariés épargnants ou les anciens salariés épargnants d'une entreprise.

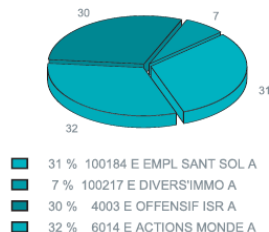
Dates de disponibilité de chaque somme.

Classe d'actifs : Ensemble regroupant des supports d'investissement actions, obligations, monétaire, mixte....

Répartition en % de votre épargne par classe d'actifs



Répartition en % de votre épargne par support



Support : Fonds d'investissement dans lequel vous détenez des parts.

Si vous disposez d'un PER Collectif, vous trouverez ce tableau dans votre relevé, il s'agit d'un cumul par type d'opérations effectuées. Vous visualisez ainsi l'historique de vos opérations.

### CUMUL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR VOTRE PLAN ÉPARGNE ENTREPRISE

	Depuis 2020	Au cours de l'année précédente
<b>Versements Volontaires</b> (dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire ou d'un autre plan)	0,00 €	0,00 €
<b>Versements Epargne Salariale</b> (primes d'intéressement, de participation, abondement, épargne jours, dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire ou d'un autre plan)	4.890,77 €	3.243,68 €
<b>Transfert inter-plans</b> (PEE vers PERCO ou PERCOG ou PEG)	0,00 €	0,00 €
<b>Retraits épargne disponible</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Retraits épargne bloquée</b>	12.135,26 €	0,00 €

Les versements indiqués sont nets de CSG/CRDS et de droits d'entrée  
Les retraits indiqués sont bruts de tous prélèvements.

### ÉVOLUTION DE VOTRE ÉPARGNE CLASSIQUE

Valorisation au 31/12/2021	3.463,98 €
<b>Pas de positions au 31/12/2020</b>	
<b>Performance depuis l'ouverture *</b>	<b>6,79 %</b>

\* retraits traités déduits

Montant intégrant les plus ou moins-values issues des placements de votre épargne.

Pourcentage de performance correspondant au plus ou moins values.

Pourcentage de variation incluant les versements ou retraits éventuels ainsi que les plus ou moins-values.

**Épargne retraite : Plan d'épargne retraite (PERCO ou PER Collectif)**

Informations sur les choix et modalités de placement de votre épargne retraite.

**ÉPARGNE RETRAITE**

Age théorique de départ en retraite : 62 ans

Nous vous informons que le plan de votre entreprise vous offre la possibilité d'une gestion pilotée de votre épargne. Ses caractéristiques sont exposées dans le règlement du plan et sur notre site Internet, dans votre espace sécurisé, menu 'votre retraite'. Notre centre d'accueil téléphonique pourra également vous les transmettre.

Sans choix de placement de votre part, vos versements sont investis dans le profil de gestion pilotée que vous avez choisi antérieurement : le profil PERECO EQUILIBRE. Si vous n'avez pas choisi de profil de gestion pilotée, les montants sont versés dans le profil prévu par défaut dans le règlement du plan d'épargne retraite : le profil PERECO EQUILIBRE.

Votre épargne est disponible lors de votre départ à la retraite, lors de l'âge légal de retraite ou dans les cas de déblocage anticipés prévus par la réglementation et précisés sur le site Internet. Pour connaître les modalités de déblocage anticipé de votre épargne, nous vous invitons à consulter notre site Internet <https://www.epens.com/salarie/gener/utiliser-mes-cas-de-deblocage-anticipe>.

Gestion pilotée : PERECO EQUILIBRE

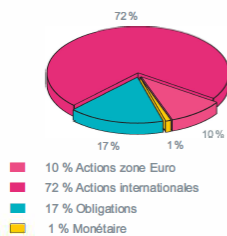
Date de disponibilité	Nombre de parts					Évaluation en €
	Versement	Abondement	Intéressement	Participation	TOTAL	
<b>FCPE 6003 /E OBLIGATION ISR A géré par Malakoff Humanis Gestion Actifs</b>						Valeur de part au 31/12/21 : 78,407
Départ retraite				8,089	8,089	634,23
<b>FCPE 6014 /E ACTIONS MONDE A géré par Malakoff Humanis Gestion Actifs</b>						Valeur de part au 31/12/21 : 52,266
Départ retraite				49,537	49,537	2,589,10
<b>FCPE 6168 /E ACTION PME-ETI A géré par Malakoff Humanis Gestion Actifs</b>						Valeur de part au 31/12/21 : 14,241
Départ retraite				26,5347	26,5347	377,88
						<b>TOTAL Plan Épargne Retraite Entreprise (PER) Piloté</b>
						<b>Prélèvements sociaux et fiscaux estimés</b>
						<b>3,601,21</b>
						<b>86,18</b>

Au sein du plan d'épargne retraite plusieurs choix : gestion libre, gestion pilotée ou un mix des deux.

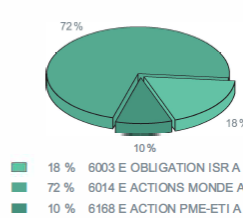
Noms des supports financiers sur lesquels votre épargne est investie.

La gestion pilotée est un mode de gestion qui laisse à la société de gestion la mission de sécuriser progressivement le capital investi au fur et à mesure que le souscripteur s'avance vers l'âge de départ à la retraite.

Répartition en % de votre épargne par classe d'actifs



Répartition en % de votre épargne par support



La gestion libre est un mode de gestion qui laisse à l'investisseur la possibilité de choisir ses supports de placement.

**GRILLE D'ALLOCATION DE VOTRE PROFIL DE GESTION PILOTÉE : PERECO EQUILIBRE**

Nombre d'années précédant la Retraite	4004	6003	6014	6168
	E MONETAIRE A	E OBLIGATION ISR A	E ACTIONS MONDE A	E ACTION PME-ETI A
R - 19 ans	0,00 %	28,00 %	62,00 %	10,00 %
R - 18 ans	0,00 %	30,00 %	60,00 %	10,00 %
R - 17 ans	0,00 %	32,00 %	58,00 %	10,00 %
R - 16 ans	0,00 %	33,00 %	56,00 %	11,00 %
R - 15 ans	0,00 %	36,00 %	54,00 %	10,00 %
R - 14 ans	0,00 %	38,00 %	53,00 %	9,00 %
R - 13 ans	0,00 %	40,00 %	51,00 %	9,00 %
R - 12 ans	0,00 %	43,00 %	48,00 %	9,00 %
R - 11 ans	1,00 %	45,00 %	46,00 %	8,00 %
R - 10 ans	2,00 %	48,00 %	42,00 %	8,00 %
R - 9 ans	3,00 %	50,00 %	44,00 %	3,00 %
R - 8 ans	5,00 %	53,00 %	39,00 %	3,00 %
R - 7 ans	8,00 %	53,00 %	36,00 %	3,00 %
R - 6 ans	11,00 %	55,00 %	34,00 %	0,00 %
R - 5 ans	15,00 %	55,00 %	30,00 %	0,00 %
R - 4 ans	25,00 %	50,00 %	25,00 %	0,00 %
R - 3 ans	44,00 %	38,00 %	18,00 %	0,00 %
R - 2 ans	66,00 %	23,00 %	11,00 %	0,00 %
R - 1 an	90,00 %	7,00 %	3,00 %	0,00 %

Il s'agit de la répartition détaillée du capital investi correspondant à votre grille de gestion pilotée qui évolue en fonction de votre âge.

**CUMUL DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR VOTRE PLAN ÉPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF**

	Depuis l'ouverture du plan (1)	Au cours de l'année précédente
<b>Versements Volontaires Déductibles (2)</b> (dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire)	0,00 €	0,00 €
<b>Versements Volontaires Non Déductibles</b> (dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire)	0,00 €	0,00 €
<b>Versements Volontaires issus du transfert ou de la transformation d'un PERCO</b> (dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire)	0,00 €	0,00 €
<b>Versements Epargne Salariale</b> (primes d'intéressement, de participation, abondements, épargne jours, dont éventuels transferts issus d'un autre gestionnaire ou de la transformation d'un PERCO)	3.099,93 €	1.999,97 €
<b>Versements Obligatoires</b> (issus de contrats assuranciers Art. 83 / PERO / PERU)	0,00 €	0,00 €
<b>Retraits épargne disponible</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Retraits épargne bloquée</b>	0,00 €	0,00 €

Les versements indiqués sont nets de CSG/CRDS et de droits d'entrée

Les retraits indiqués sont bruts de tous prélèvements.

(1) Dans le cas d'un transfert des avoirs du Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) ou d'un transfert des avoirs depuis un autre gestionnaire, la date d'ouverture du plan correspond à la date du transfert.

(2) Un courrier d'information des montants déductibles à déclarer pour l'année écoulée vous sera adressé ultérieurement.

Si vous disposez d'un PER Collectif, vous trouverez ce tableau dans votre relevé, il s'agit d'un cumul par type d'opérations effectuées. Vous visualisez ainsi l'historique de vos opérations.

Toujours dans le cadre du **PER collectif**, vous avez la possibilité de **regrouper vos différents plans d'épargne retraite** et faciliter ainsi la gestion de votre épargne. Retrouvez ici l'évaluation de votre épargne retraite au 31/12 et les modalités de transfert.

### INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSFERT DE VOTRE ÉPARGNE RETRAITE

La valeur de transfert au 31/12/2021 est de 3.601,21 €.

Conformément à l'article L. 224-18 du code monétaire et financier, le transfert des sommes issues du plan épargne retraite d'entreprise collectif dans un autre plan d'épargne retraite avant le départ de l'entreprise de l'adhérent n'est possible que dans la limite d'un transfert tous les trois ans.

Le transfert des sommes ne modifie pas les conditions de retrait ou de liquidation des sommes. La loi fixe le plafond des frais de transfert à 1 % des sommes transférées.

A l'issue d'une période de cinq ans à compter du premier versement dans le plan ou lorsque le transfert intervient à compter de l'âge de départ à la retraite ou de la liquidation de la retraite, les frais sont nuls.

### ÉVOLUTION DE VOTRE ÉPARGNE RETRAITE

Valorisation au 31/12/2021	3.601,21 €
<b>Évolution depuis le 31/12/2020</b>	<b>202,29 %</b>
<b>Performance depuis l'ouverture *</b>	<b>16,17 %</b>

\* retraits traités déduits

### OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2021

Nous vous informons que vous disposez de 30 jours pour vérifier l'exactitude des informations de ce relevé.

Opérations réalisées par date	FCPE * CCB	Montant brut	Prélèvements		Montant net	Valeur de part	Nombre de parts	Disponible le
			Sociaux Fiscaux	Frais				
<b>28/12/2021</b>								
Vers. Volontaire non déductible PER Libre 12/2021	6014	784,50	0,00	0,00	784,50	52,24	15,017	Retraite
<b>27/05/2021</b>								
Vers. participation PEE 12/2020	61399	814,46	-79,02	0,00	735,44	63,238	11,6297	01/06/2026
Vers. participation PEE 12/2020	6014	814,44	-78,99	0,00	735,45	46,749	15,731	01/06/2026
Vers. participation PEE 12/2020	4003	814,43	-78,99	0,00	735,44	8,656	84,963	01/06/2026
Vers. participation PEE 12/2020	100184	814,43	-78,99	0,00	735,44	12,352	59,540	01/06/2026
<b>* Code FCPE</b>		<b>Libellé FCPE</b>						
100184	EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE - PART A							
4003	EPSENS OFFENSIF ISR - PART A							
6014	EPSENS ACTIONS MONDE - PART A							
61399	EPSENS EQUILIBRE ISR SOLIDAIRE PART A							

C'est la liste des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) présents dans votre dispositif d'épargne salariale. Ces FCPE diffèrent en fonction de vos dispositifs et de votre entreprise.

Versements, retraits et arbitrages réalisés au cours de l'année N. Les opérations incluent aussi les arbitrages automatiques, notamment ceux liés à la gestion pilotée du plan retraite.

Retrouvez ici les frais éventuels liés à la gestion de votre épargne.

### RÉCAPITULATIF DES FRAIS PRÉLEVÉS SUR VOS AVOIRS EN 2021

FRAIS SUR LA TENUE DE VOTRE COMPTE	
Frais de tenue de compte	0,00 €
Frais de traitement des courriers non distribués ou de recherche d'adresse	0,00 €
FRAIS SUR OPÉRATIONS	
Frais sur vos opérations de versements (dont droits d'entrée et frais de premier investissement)	0,00 €
Frais sur vos opérations de retrait partiel ou total (Frais liés à la liquidation) / rétractation	0,00 €
Frais sur vos opérations de transferts	0,00 €
Frais sur vos demandes de paiement immédiat	0,00 €
Frais sur vos opérations d'arbitrages	0,00 €
FRAIS SUR AUTRES PRESTATIONS	
Frais sur paiement dividende	0,00 €
Frais de transfert des avoirs à la Caisse des Dépôts et Consignations	0,00 €
<i>* Les paiements effectués directement par chèque par l'épargnant n'apparaissent pas dans le tableau, ces derniers n'ayant pas été prélevés sur les avoirs.</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Les frais de tenue de compte sont en général (hors opérations spécifiques) pris en charge par votre employeur (sauf si vous êtes un ancien salarié).

Si vous disposez d'un **PER Collectif**, vous trouverez un tableau récapitulatif des performances et des frais au sein de votre espace client.

### TABLEAU DES PERFORMANCES ET DES FRAIS DES SUPPORTS DE PLACEMENT DES PLANS

Un tableau récapitulatif des performances et des frais des supports de placement proposés au sein des plans d'épargne est disponible dans votre espace personnel, rubrique « Mes documents », onglet « Informations FCPE ». Il sera mis à jour après le 1er juin, après validation des comptes des fonds.

### Détermination du plafond fiscal d'épargne retraite

**Cumul 2021 à déclarer (abondement + épargne jours versés au Plan Épargne Retraite) : 451,51 €**

Le montant est donné à titre indicatif selon les informations détenues par Epsens. Il est à reporter sur votre déclaration de revenus de l'année de référence (N°2042 - case 6QS ou 6QT ou 6QU, selon notice de votre déclaration).

Si vous avez effectué des versements déductibles, des versements obligatoires, et/ou des retraits de sommes issues de versements déductibles, les montants à déclarer vous seront communiqués par l'envoi d'un courrier de déclaration des revenus et des opérations sur valeurs mobilières courant du mois de mars.

Il s'agit du montant à indiquer sur votre déclaration de revenus dans le cadre de votre plafond personnel d'épargne retraite.

Retrouvez ici, les encours éventuels que vous pouvez détenir chez d'autres teneurs de comptes en épargne salariale.

Nous vous informons que vous déteniez également des avoirs au 06/12/2020 chez les Teneurs de Comptes Conservateurs suivants :

Autres teneurs de comptes